

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**LA MÉTROPOLE DE LYON ADOPTE SON NOUVEAU PROGRAMME MÉTROPOLITAIN D'INSERTION POUR L'EMPLOI (PMI'e) POUR LUTTER CONTRE L'EXCLUSION ET PERMETTRE À TOUTES ET TOUS D'ACCÉDER À UN EMPLOI**

Le premier Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (2016-2020) a été élaboré et approuvé par le Conseil métropolitain du 10 décembre 2015. Celui-ci a permis des avancées sur l'engagement des entreprises du territoire en matière d'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi, ainsi que la création de l'outil « Charte des 1000 ».

Aujourd'hui, la deuxième édition du PMI'e (2022-2026) a été votée et adoptée en Conseil de la Métropole. Ce document résulte d'une concertation qui a duré un an, aux côtés des entreprises, des acteurs de l'insertion et du social, des personnes éloignées de l'emploi et des principaux partenaires de la collectivité. Ce PMI'e réunit les enseignements tirés de la mise en œuvre de sa première édition ainsi que les contributions recueillies dans le cadre de la concertation réalisée.

Il affiche aussi une nouvelle ambition politique au service des personnes éloignées de l'emploi et des précaires :

- Faire avancer ensemble l'appui social et l'insertion professionnelle des personnes durablement sans emploi pour répondre aux défis de la précarité et favoriser l'accès aux droits
- Promouvoir plus d'engagement, par toutes les entreprises, en faveur de l'insertion, pour mieux répondre aux besoins économiques du territoire.

Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon : « Voter le nouveau Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi ne se résume pas à dévoiler un simple schéma, ni une simple feuille de route. Il matérialise notre ambition d'utiliser tous les leviers dont nous disposons pour ne laisser personne au bord de la route : pour cela, il est nécessaire d'allier insertion professionnelle et insertion sociale. Depuis notre arrivée, nous avons pris nombre d'engagements pour améliorer la vie des personnes les plus précaires (tarification solidaire et gratuite des abonnements SYTRAL, 10 millions d'euros pour le revenu solidarité jeunes, + 1,5 millions d'euros pour l'insertion des adultes...), en prenant en compte leurs avis et leurs besoins. Vis-à-vis des entreprises, nous promovons le développement de « l'employabilité », une capacité renouvelée et augmentée des acteurs de l'entrepreneuriat à accueillir celles et ceux qui sont aujourd'hui éloignés de l'emploi. »

Le nouveau PMI'e 2022-2026 se déploie en 5 axes principaux :

- Lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits
- Garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture
- Favoriser l'insertion des jeunes en précarité
- Accompagner l'engagement des employeurs et des salariés en faveur de l'insertion
- Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion

Service Presse Métropole de Lyon :

Anaïs Mercier

amercier@grandlyon.com

04 26 99 34 27

www.grandlyon.com/presse

Avec deux modes de faire à privilégier :

- Renforcer la participation des personnes concernées pour développer leur pouvoir d’agir
- Coordonner les acteurs du territoire pour simplifier l’accès au service public de l’insertion et de l’emploi.

Séverine Hémain, Vice-présidente de la Métropole de Lyon en charge de l’insertion et du plan pauvreté : « *Les projets que nous portons se font pas seulement pour, mais avec la participation des personnes les plus fragiles : elles ont participé à l’écriture du PMI’e et nous souhaitons qu’elles participent davantage à l’élaboration des politiques publiques et sociales, en mettant en avant leurs besoins. À terme, un conseil métropolitain de l’exclusion et de la pauvreté sera mis en place. »*

À travers ce nouveau PMI’e 2022-2026, la Métropole de Lyon s’engage à maintenir l’effort budgétaire en faveur de l’insertion et de l’emploi, dont le niveau a été renforcé depuis le début du mandat (+15% entre 2020 et 2022,). Cet effort visera notamment à accroître l’efficacité des dispositifs d’insertion mis en place sur le territoire.

Service Presse Métropole de Lyon :

Anaïs Mercier

amercier@grandlyon.com

04 26 99 34 27

www.grandlyon.com/presse